

Champ d'activité de l'EPC-SCPE

En vigueur depuis août 2019.

[Télécharger le champ d'activité](#)

L'Entraîneur personnel certifié SCPE^{MD} (EPC-SCPE) est un professionnel ayant terminé l'équivalent d'au moins 2 ans d'un programme universitaire/collégial à temps plein (ou 60 crédits) en lien avec les domaines des compétences de base associées à la science de l'exercice offert dans un établissement postsecondaire agréé. Les EPC-SCPE travaillent avec des personnes apparemment en bonne santé ou des gens ayant un trouble de santé stable qui peuvent s'entraîner de manière indépendante.

L'EPC-SCPE :

- Effectue des évaluations de la santé préalables à la participation auprès de l'ensemble des clients à l'aide d'outils fondés sur des données probantes et recueille des renseignements concernant les comportements liés à l'activité physique et aux habitudes de vie.
- Réalise diverses évaluations de la condition physique auprès de la clientèle, y compris l'évaluation de la capacité aérobie sous-maximale, de la capacité musculosquelettique (force musculaire, endurance, puissance, flexibilité et équilibre) et de l'anthropométrie.
- Recueille et met en pratique de l'information à l'égard de l'activité physique, de la condition physique et des habitudes de vie d'un client ou d'un groupe de clients afin de concevoir, implanter et surveiller des programmes d'exercices d'intensité sous-maximale personnalisés visant l'adoption d'un mode de vie plus sain.
- Reconnaît ses domaines d'expertise et recommande aux clients dont les besoins se situent à l'extérieur de cette expertise de consulter une ou un Physiologiste de l'exercice clinique SCPE^{MC} (PEC-SCPE), un médecin ou tout autre professionnel de la santé approprié.

La SCPE n'autorise PAS les EPC-SCPE à :

- Avoir recours à tout protocole d'évaluation ou concevoir des programmes d'exercices qui requièrent un effort aérobie et anaérobie maximal*.
- Évaluer la force musculaire au moyen de protocoles d'évaluation 1 RM ou concevoir des programmes basés sur des charges en résistance supérieures à 90 % de la 1 RM estimée*.
- Utiliser un ECG pour quelque raison que ce soit.
- Réaliser des évaluations de la condition physique ou concevoir, implanter et surveiller des stratégies de prescription d'exercices personnalisées pour les populations atteintes de troubles médicaux instables ou de plus d'un trouble médical, ou ayant des besoins auxquels l'EPC-SCPE ne croit pas être en mesure de répondre.

[Télécharger le champ d'activité](#)

** Si l'EPC-SCPE a réussi la spécialisation en haute performance^{MC} de la SCPE, il ou elle peut utiliser les protocoles d'évaluation maximale (y compris le 1 RM) et concevoir des programmes qui requièrent un effort aérobie et anaérobie maximal pour les clients apparemment en bonne santé.*